

3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

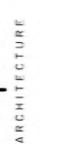
Version pour arrêt, Plan 1

TORCY-LE-PETIT

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.O.

DOCUMENT DE TRAVAIL -
VERSION POUR ARRÊT -
MAI 2025



1. HABILLAGE

- Limite parcellaire
- Bâti

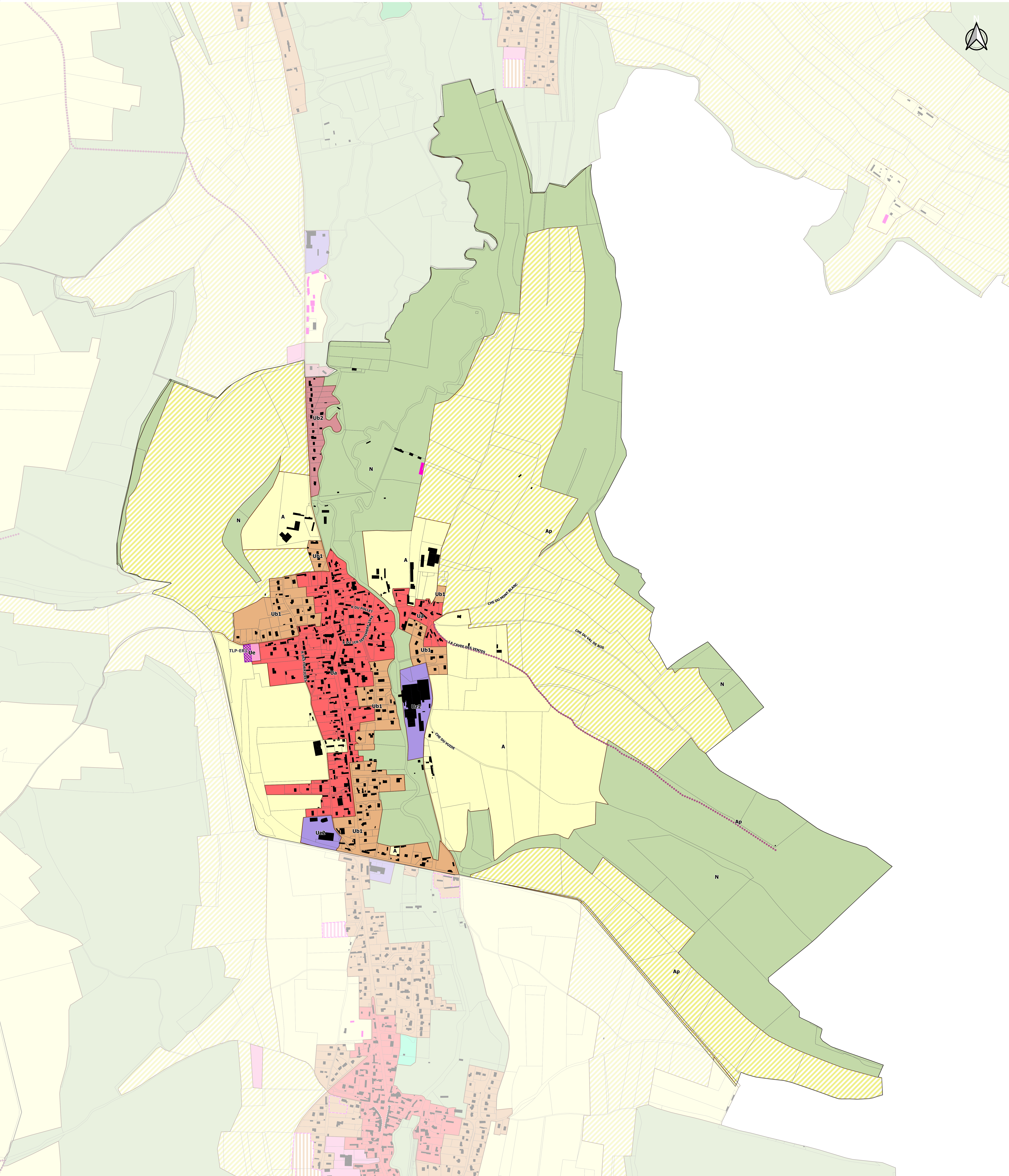
2. ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien des communes "pôles d'équilibres" - zone composée d'une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"
- Ub2 : hameaux secondaires des communes "pôles d'appui" et "villages"
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements

- Uz2 : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales autorisant l'industrie et les constructions d'une hauteur maximum de 12m
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle

3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- ◆◆◆ Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)



1. HABILLAGE

Limite de zone

Limite parcellaire

Bâti

Axe de ruissellement

Zone d'expansion des ruissellements

Zone potentiellement inondable

Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)

Périmètre des abords des routes classées à grande circulation (L.111-6 et suivants du CU)

Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

